

ABONNEMENT

Un an..... 13 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 5 »

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 15 OCTOBRE

Une Ville sans Statue

II (*)

Huit jours se sont à peine écoulés depuis la publication de notre premier article, et déjà nous pouvons constater — ce qui nous flatte énormément, vous pouvez le croire ! — qu'il a produit une excellente impression. Tout le monde semble d'accord pour approuver l'idée d'élever, à l'exemple de tant de villes petites et grandes, une statue sur l'une de nos places ; chacun reconnaît qu'il est surprenant que l'on n'ait pas songé plus tôt à remplir cette lacune. Tant mieux, donc ! c'est d'un heureux augure : la campagne toute pacifique entreprise ici obtiendra d'autant plus de succès qu'elle aura l'approbation de la majeure partie des habitants.

Ériger à Saumur une statue serait un de ces événements mémorables dont s'enrichiraient nos annales. Les visiteurs, surtout ceux qui viennent en foule, de tous les points de la France, à l'époque du brillant carrousel, ne seraient plus étonnés, comme aujourd'hui, de n'y rencontrer aucun monument rappelant une des illustrations de la contrée. Sous ce rapport, notre ville ne serait plus dans un rang d'infériorité vis à vis de Loudun, Chinon, Beaufort et autres localités de moindre importance.

Mais n'insistons pas davantage à ce sujet, et passons aux grands hommes nés dans le Saumurois ou y ayant séjourné pendant un certain nombre d'années. Il est bien entendu que ce ne sont pas des « biographies », mais quelques détails, de simples réflexions — une causerie si l'on veut — sur chacune des célébrités qui nous intéressent le plus intimement.

Certes, il y a témérité de notre part d'esquisser sur M^{me} Dacier une notice qu'une plume habile et autorisée pourrait seule entreprendre avec succès ; aussi serons-nous bref autant que possible.

Née à Saumur le 8 mars 1654, Anne Lefèvre, devenue M^{me} Dacier, mourut à Paris le 17 août 1720, et fut enterrée dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Avant la création de notre grande École militaire, dont la réputation est aujourd'hui universelle, Saumur était connue non seulement par son histoire, mais encore et surtout parce qu'elle était la patrie de M^{me} Dacier, l'une des gloires les plus incontestables du dix-septième siècle. Les érudits ont toujours été fort surpris de ne pas rencontrer en notre ville la statue de cette femme célèbre, et tous ceux qui professent un certain culte pour les belles-lettres n'ont pas cessé de le regretter.

Maintes villes de la Grèce se disputèrent l'honneur d'avoir vu naître Homère, et après sa mort lui élevèrent des temples, des statues, lui consacrant des jeux solennels ; et Saumur, qui a donné le jour au plus fidèle traducteur de ses impérissables chefs-d'œuvre, à la femme au prodigieux savoir qui, la première, fit passer dans notre langue les beautés de l'*Odyssée* et de l'*Iliade* — à peu près les seules versions qui se puissent lire de l'antique et naïve épopée, — Saumur, disons-nous, a toujours

refusé le moindre monument à notre aimable et savante compatriote.

Cependant, il y a plusieurs années déjà, le nom de Dacier n'étant porté que par un étroit carrefour aboutissant à la place Saint-Pierre, on eut l'heureuse idée de débaptiser la rue Neuve-Bauxepaire, créée lors de la suppression des rues du Parais et du Petit-Maure, pour lui donner le nom de la célèbre helléniste.

Nous avions eu l'espoir, au moment de la démolition de la maison où vit le jour M^{me} Dacier, que l'on eût profité de cette circonstance pour songer à élever au même lieu, place Saint-Pierre agrandie, à l'intersection de la Grande-Rue et de la rue Dacier, une statue à celle que Ménage a proclamé « la femme la plus savante qui fût jamais », et à qui Voltaire a dit : « Vous êtes la seule traductrice et commentatrice ! » Mais non, cette pensée n'est sans doute venue à aucun de nos édiles, et sans une note, parue à l'époque dans l'*Echo*, émettant le vœu de perpétuer par le bronze les traits de l'illustre Saumuroise, personne n'eût même appris que l'humble habitation où elle était née venait de disparaître.

La plus courte analyse de l'histoire de M^{me} Dacier nécessiterait plusieurs colonnes de ce journal. Il nous suffira de dire que Anne Le Fèvre avait d'abord épousé un libraire de Saumur, lequel vécut si peu de temps après son mariage que notre compatriote ne perdit point son nom de fille, déjà célèbre ; que son second mari fut André Dacier, un savant, aussi lui, l'un des meilleurs élèves et l'ami de son père, Tanneguy Le Fèvre, et qu'en 1681, un an après leur mariage, M^{me} Dacier fut reçue à l'Académie de Poëse. Leurs trois enfants, un fils et deux filles, moururent en bas âge. Le jeune Dacier, enfant prodige des lettres, était appelé à suivre les traces de sa mère.

Par un édit qui réunit, en faveur de M. Dacier, la place de bibliothécaire du roi et celle de garde des livres au Louvre, toutes les prérogatives de cette charge étaient réservées à M^{me} Dacier, si elle eût survécu à son époux, fait sans précédent, paraît-il, et qui était un hommage suprême rendu à la femme célèbre que les poètes de son temps ont chantée tour à tour.

Plus d'un demi siècle avant que l'Europe ait commencé à retentir des louanges de M^{me} Dacier, Saumur eut pour gouverneur l'un des plus fidèles amis du roi Henri IV, Philippe de Mornay, seigneur du Plessis, mieux connu sous le nom de Duplessis-Mornay, ce héros que Voltaire a tant célébré dans la *Henriade*.

Le brave et savant gentilhomme calviniste avait appelé une foule d'hommes distingués par leurs talents et fondé l'Académie fameuse qui, pendant environ quatre-vingts ans, devait être un véritable foyer de lumière.

Cet établissement, pour lequel Duplessis n'avait épargné ni ses soins ni sa fortune, et qui contribua si puissamment à l'accroissement et à la prospérité de notre ville, fut pour Saumur, à cette époque, ce que devait être, dans le siècle où nous sommes, l'École de cavalerie. On y enseignait la philosophie, la théologie, les belles-lettres, les langues anciennes et modernes, même la langue hébraïque et les langues orientales. Il y avait deux collèges, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants. Le système d'éduca-

tion était complété par une académie d'équitation qui, plus tard, n'a sans doute pas été sans influence sur la création en nos murs du grand établissement militaire actuel. Les principales familles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande, envoyèrent leur jeunesse studieuse se former à Saumur sous les savants professeurs Greig, Trochorège, Caméron, Marc Duncan, Daillé, Cappel, Tanneguy Le Fèvre, Amyraut, Laplace, etc., qui tous illustrèrent notre brillante université, si justement enviée des États voisins.

Pendant cette période de splendeur de l'existence du vieux Saumur, et grâce à Duplessis, la « bonne ville » de Henri de Navarre reçut à plusieurs reprises la visite du prince, « le seul de nos anciens rois dont le peuple ait gardé la mémoire ».

Si Duplessis-Mornay vit le jour loin de Saumur, nul plus que lui, peut-être, n'y conquit un égal droit de cité. L'érection de sa statue sur l'une de nos places serait donc un acte de reconnaissance, de justice et aussi de réparation envers l'homme éminent qui, pendant l'ente-deux ans consécutives, gouverna nos aïeux avec infiniment de sagesse, un dévouement à toute épreuve, et les dota d'un établissement renommé qui fut une véritable source de richesse pour le pays.

En se remémorant la carrière du Duplessis-Mornay et ce qu'il a fait pour Saumur, on peut dire, sans crainte de démenti, que bien des monuments ont été élevés, sur divers points de la France, à des personnages qui ne lui dépassaient pas la cheville.

Le nom de l'illustre gouverneur n'est porté dans notre ville que par une montée presque à pic, aux pavés pointus et disjoints, laquelle conduit directement au Château.

C'est peut-être — dirons-nous en terminant — au bas de cette petite rue, « chaude en été, froide en hiver », ou du moins dans son très proche voisinage « qui est l'ancienne grande rue de Saumur », qu'il a plu à Balzac de placer « la maison à M. Grandet » ; il est vrai que l'auteur de la *Comédie humaine*, bien que Tourangeau, ne savait guère au juste, en écrivant son roman *Eugénie Grandet*, où il avait eu la fantaisie de faire vivre ses imaginaires personnages.

L. du Chardonnet.

Les dernières promotions

Tous ceux qui ont lu la nomenclature des dernières promotions constateront aisément, dit le *Figaro*, que l'armée française est condamnée à n'avoir plus, à bref délai, que des généraux de soixante ans au moins. Ce n'est pas que les officiers distingués fassent défaut ; ils sont, au contraire, plus nombreux qu'ils n'ont jamais été ; mais, à de très rares exceptions près, ils ne trouvent plus l'occasion de se mettre en lumière, et, quand cette occasion tant désirée se présente à eux et qu'ils tâchent d'en profiter, les commissions de classement opposent à tout choix exceptionnel les droits au moins contestables de l'ancienneté.

Ce serait pourtant le moment de rompre avec les traditions de la routine. Pour ne citer qu'un seul exemple, l'état-major général de l'artillerie va, d'ici deux ans, être presque totalement renouvelé. Trois commandants de corps d'armée, les généraux Jamont, Voisin et de Vaul-

grenant, seront atteints par la limite d'âge ; les généraux de division Ladvocat, Barbe, de Verdère, de Mornac et Zoegger ; les généraux de brigade Martin de Randal, Queillé, Leclerc, Pothier, Erb, Vionnois, d'Aumale, Vivenot, Le Coat de Saint-Haouen passeront au cadre de réserve. L'application de la loi va déterminer une véritable hécatombe, encore que le général Jamont, qui a commandé en chef au Tonkin, doive être maintenu au cadre d'activité et conserver très probablement le commandement du 6^e corps d'armée.

Le ministre de la guerre a la partie belle pour rajeunir les cadres ; il réussira pour peu qu'il sache résister aux sollicitations des coteries et qu'il tienne plus de compte de l'intérêt de l'armée et de la défense nationale que de tous les intérêts particuliers, quelque respectables qu'ils soient.

INFORMATIONS

La censure télégraphique

La commission du budget s'est associée à un vœu de M. Maurice Faure demandant que la correspondance télégraphique ne puisse plus, suivant le caprice de l'administration, être soumise à la censure et à l'appréciation de l'autorité administrative.

La générosité de Verdi

Au cours de la première représentation d'*Othello*, le grand maître italien, ravi de la réception qui lui a été faite par les Parisiens et du concours dévoué qu'il a rencontré chez tout le personnel de l'Opéra, a déclaré, ainsi que M. Boito, l'auteur du libretto, renoncer à ses droits d'auteur pour les quinze premières représentations d'*Othello* à l'Opéra en faveur de l'Assistance publique.

En outre, il a prié MM. Bertrand et Gailhard de remettre une somme de 1,000 francs au petit personnel de l'Opéra et une somme de 5,000 francs à l'Association des artistes et aux différentes caisses de secours des chanteurs français.

C'est un cadeau de 25,000 francs.

M. le Président de la République a également remis 1,000 francs au petit personnel.

On imagine la joie qui régnait sur la scène, au cours de cette représentation vraiment exceptionnelle.

Enfin M. Leygues a promis au baryton Murel, l'admirable créateur d'« Yago », la croix de la Légion d'honneur à la promotion de janvier prochain.

Arrestation d'un espion

Epinal, 14 octobre. — Hier, à sept heures du matin, un individu d'une quarantaine d'années, proprement vêtu d'un complet cheviotte de couleur sombre, a été trouvé étendu dans un fossé du fort de la Mouche, près d'Epinal.

Il avait le visage tout ensanglanté, l'œil gauche tuméfié, étant tombé d'une hauteur de cinq à six mètres.

Sur ses réponses évasives et contradictoires, le commandant du fort le fit conduire à la genlarmerie.

Là, l'individu dit se nommer Fridolin Spiry, d'origine alsacienne. Puis il prétendit d'abord avoir quitté Remiremont la veille, ensuite Belfort, et enfin Héricourt.

Tantôt il prétendit avoir fait son service militaire en Prusse, tantôt en France dans un régiment de zouaves.

L'individu a été maintenu à la disposition du procureur de la République.

Une prime de 10,000 francs

Le Crédit Lyonnais à qui le garçon de recettes Mayot vient d'enlever 150,000 francs, promet une prime de 10,000 francs à la personne qui arrêtera le coupable encore porteur de la somme qu'il a dérobée.

Chute mortelle

M. Wattine, filateur à Roubaix et à Auchy-les-Hesdin, l'un des sportsmen les plus connus de la région du Nord, vient de mourir d'une façon tragique.

Il faisait une promenade à cheval, quand son cheval prit le mors aux dents. Désarçonné par sa monture, le pied pris dans l'étrier, M. Wattine fut traîné, la tête basse butant contre toutes les aspérités de la route.

On ne releva qu'un cadavre : outre les fractures du crâne, M. Wattine avait la colonne vertébrale brisée. Il était âgé de 43 ans.

Singulière découverte

Le Havre, 14 octobre. — On vient de découvrir, dans 75 colis de mobilier chargés à Southampton et arrivés jeudi au Havre par le bateau de Southampton, des modèles de bombes, d'obus, des boîtes pouvant servir d'explosifs, des vieilles armes, des pistolets, des revolvers, des cartouches, des balles, des trousseaux de clés et un matériel de cambrioleur.

Cette découverte a causé un vif émoi. Le parquet s'est rendu sur les lieux et a fait ouvrir tous les colis.

On ignore encore si on se trouve en présence d'un envoi anarchiste ou d'un matériel d'inventeur.

Les colis étaient chargés au nom de Martin et étaient destinés à être réexpédiés à Auvers-sur-Oise.

Violent incendie et sinistre maritime à Anvers

Anvers, 14 octobre. — Vers une heure du matin, un effroyable incendie a éclaté dans un entrepôt de cafés, près des quais de l'Escaut.

Tout le quartier maritime a été exposé à une terrible conflagration. Le feu a détruit une dizaine de mille balles de café, ainsi qu'un grand entrepôt et des provisions considérables de fourrages.

A deux heures, le bateau français *Alice*, capitaine Houdreau, chargé de plomb à destination de France, sortait des bassins, remorqué par un vapeur. Le brouillard était intense.

Arrivée devant la ville, l'*Alice* s'est rencontrée avec le vapeur suédois *Balder*, qui arrivait de Suède. L'*Alice* a coulé.

Le capitaine, sa femme et quatre enfants ont péri. Cinq personnes ont pu se sauver : un aide-batelier, le cousin du capitaine, sa servante et deux enfants.

Un train arrêté par des voleurs

New-York, le 13 octobre. — Un train de voyageurs a été arrêté par des voleurs à Quantico (Virginie).

Les bandits détachèrent la locomotive et la lancèrent à toute vapeur sur une pente. Elle dérailla et fut complètement brisée.

Les voleurs, après avoir fait sauter à l'aide de la dynamite, la porte du wagon aux valeurs, ouvrirent le coffre-fort et s'emparèrent de 50,000 dollars en or.

CHINE ET JAPON

PROPOSITIONS DE PAIX

Dépêche de Shanghai au *New-York Herald* :

« La Chine cherche à conclure la paix.

« Les négociations se font par l'intermédiaire du ministre d'Angleterre à Tokio.

« La Chine offre des garanties pour l'indépendance de la Corée et payera une indemnité au Japon.

« Les propositions ont été faites par le prince Kung et Li-Hung-Chang. M. O'Connor, le ministre d'Angleterre, attend la réponse du Japon et la communication à la Chine.

« Les Japonais ne s'émouvent plus des bruits d'intervention des puissances européennes. Ils déclarent qu'ils ne veulent point s'annexer la Corée, mais ils n'évacueront ce

pays que lorsque les Coréens seront capables de se gouverner eux-mêmes. La Corée va devenir une nouvelle Egypte.

« D'ailleurs, ces avances ne trouvent pas beau coup d'écho. En effet, les dépêches reçues de Washington et de Berlin annoncent que les Etats-Unis et l'Allemagne se refusent absolument à toute intervention. »

Il n'y a pas aujourd'hui de nouvelles de Corée. L'armée japonaise reste dans ses positions.

Il paraît que la marche en avant des Japonais commence à devenir difficile. Il faut assurément que leur général ait rencontré de sérieux obstacles pour s'être résigné à l'arrêt que constate les dépêches.

Les Japonais ont tout intérêt à précipiter les événements et à s'emparer au plus tôt de Mouk-ten, sinon l'hiver qui va commencer dans cette région pourrait les surprendre.

La santé du Tsar

Suivant un médecin paraissant informé sur la maladie du Tsar, l'Empereur ne pourrait plus passer à Saint-Petersbourg qu'un ou deux mois par an à l'époque des chaleurs. Il devrait séjourner pendant les autres mois sous un climat chaud. Si à Corfon la température descendait au-dessous de 15 degrés Réaumur, le Tsar serait peut-être obligé d'aller dans le Nord de l'Afrique.

BULLETIN FINANCIER

13 octobre 1894.

La séance est absolument insignifiante en ce qui concerne nos rentes, bien qu'il y ait un léger progrès sur hier, mais on discute beaucoup les cours.

Le reste de la cote est très ferme et on sent que sur certains titres on veut la hausse. Aucune nouvelle à sensation.

Le 3 0/0, après avoir ouvert à 102.10, a oscillé toute la séance autour du cours de 102 fr. Les actions de nos grandes sociétés de crédit sont fermes. Foncier, 901.25; Crédit Lyonnais, 748.25; Comptoir national, 532; Société Générale, 467.50.

Nos grands chemins sont en reprise sensible : Lyon, 1,445; Orléans, 1,465.

Toute l'activité du marché se concentre sur les fonds étrangers. L'Halben s'inscrit à 83.45. On exploite le découvert Hausse de l'Extérieure à 71 fr.; le coupon est regagné.

Le 3 0/0 turc est sans entrain à 25.72. Assez bonne tenue des fonds russes.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 15 Octobre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.	au-dessus 12°
Ce matin, à 8 h.	au-dessus 9°
Midi, 763 m/m	au-dessus 14°
Hausse, " m/m	
Baisse, " m/m	
Température minima de la nuit	au-dessus 5°

LE GRAND-ORGUE DE SAINT-PIERRE

Nous sommes en mesure de donner à nos lecteurs des renseignements précis et détaillés sur l'inauguration des orgues de Saint-Pierre. Achet à Tours par la Fabrique de cette église à l'époque où le bon M. Fourmy, de si charitable mémoire, gouvernait la paroisse, ce bel instrument, faute d'argent, faute de soins, perdait sous une poussière vénérable peut-être, mais à coup sûr épaisse, l'éclat et les nuances de ses voix. La vigueur de son tempérament où, si l'on aime mieux, l'excellence de sa facture et aussi le talent de l'artiste distingué qui le touche lui permettaient encore de rendre d'éminents services, mais le temps et la poussière eussent fini par étouffer sa voix et l'asphyxier tout à fait.

La Fabrique de Saint-Pierre avait le plus vif désir, et depuis longtemps, de le restaurer et de le rajeunir; mais, on ne le sait que trop, ses obligations sont nombreuses et de lourdes charges continuent à peser sur elle. Heureu-

samment, cette année, un léger filet d'eau, qui suivait jusqu'ici un autre cours, est venu se jeter dans sa caisse à sec. Les administrateurs ont pu y puiser à peu près les ressources suffisantes, sans trop engager l'avenir, pour restaurer un instrument qui ajoute à l'éclat du culte et aux jouissances délicates des paroissiens. Que n'avaient-ils d'avantage? Ces orgues qui, au jugement de M. Debierre, sont les plus belles de la région, seraient devenues des orgues de premier ordre. Je cite. Hélas! la Fabrique n'avait que des ressources restreintes et insuffisantes et l'art si longtemps et si vainement cherché de faire des merveilles avec peu d'argent n'est pas encore trouvé! Il a donc fallu faire les choses bien, ne pouvant les faire mieux.

Arrêtée en juillet par une décision du Conseil, la restauration fut confiée à M. L. Debierre, de Nantes, chef d'une importante manufacture d'orgues dont la réputation ne le cède pas à celle des meilleures maisons de Paris. Commencée en juillet, l'œuvre a été menée sans interruption grâce à l'intelligence et à l'activité des ouvriers et achevée en octobre. Et voilà les orgues de Saint-Pierre revenues sonores et harmonieuses sous la boiserie brillante qui leur sert de vêtement et de parure; véritable chef-d'œuvre qui, paraît-il, nous vient de Cordeliers, par des intermédiaires qu'il est inutile de rechercher. Ne nous plaignons pas trop; si elle a changé de maître, elle rend toujours les mêmes services.

On eut vivement désiré que cette inauguration — et pour cause, — fut faite le dimanche. La chose n'a pas été possible. Les artistes éminents qui ont offert leur concours si apprécié ne peuvent voir tous ce jour-là à Saumur. Forcé a été de prendre le jeudi.

M. le Curé, de qui nous tenons ces détails, a ajouté, en souriant: « Vous trouveriez mes renseignements incomplets, si je n'ajoutais — précaution peut-être superflue, l'usage est si constant — qu'il y aura une quête pour aider la Fabrique. »

Il y aura donc quête.

Et l'on ne saurait, en matière de renseignements, pousser plus loin l'exactitude.

EGLISE DE SAINT-PIERRE
RÉCEPTION DU GRAND ORGUE RESTAURÉ
PAR M. DEBIERRE
18 octobre 1894

La cérémonie commencera à 5 heures

PROGRAMME

1^{re} PARTIE

1. Morceau pour orgue, exécuté par D. LE-GEAY (X...).
2. Méditation pour violon, exécutée par M. FAELLI (Péron).
3. Morceau pour orgue, par D. LE-GEAY (X...).
4. Extase, cantique, chanté par M. LAUNAY (Gounod).

2^e PARTIE

1. Cantilène pour orgue, exécuté par M. MANGEON, organiste du grand orgue de Saint-Joseph d'Angers (Th. Dubois).
2. Prière pour violoncelle, par M. PETRUCCI (Beethoven).
3. A Oraison (Ed. Cutler); B Carillon Lemaigne, pour orgue, par M. MANGEON.
4. Méditation religieuse, chantée par M. LAUNAY (Pessard).
5. Toccata en sol majeur, pour orgue, par M. MANGEON (Th. Dubois).
6. Tercetto pour orgue, violon violoncelle, (Weber), par MM. MANGEON, FAELLI et PETRUCCI.

SALUT DU T. S. SACREMENT

O Salutaris (Rousseau), chanté par M. LAUNAY, avec accompagnement de violon.
Ave Maria.
Tantum Ergo, etc.

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie, demain mardi 16 octobre, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires dont le détail suit :

1^o Emission de l'emprunt; 2^o Tramways Saumurois; 3^o massifs de la machine des eaux; 4^o affaires diverses.

Ligne téléphonique Angers-Saumur-Tours

La mise en activité de la ligne téléphonique Angers-Saumur-Tours est reportée du 16 au 17 octobre.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

J'ai recours à la publicité de votre journal pour informer les souscripteurs de Saumur, qui ont aidé à former le capital de la ligne téléphonique Angers-Saumur-Tours-Paris, que la Direction des Postes se propose d'offrir gracieusement, aux personnes présentes au banquet d'inauguration de la ligne téléphonique, une audition du Théatrophone de Paris, dans les salons de M. Jahan, à Angers, et que tous les souscripteurs conviés au banquet seront admis à correspondre librement entre Angers, Saumur, Tours, Paris.

Je vous remercie, Monsieur le Rédacteur, de votre obligeance, et vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

Eug. COUTARD,

Membre de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire et de la Commission du Téléphone.

Grand Match DU VÉLODROME DE SAUMUR

Hier, Paulus et Béalu se disputaient le prix de 200 fr., montant du défi.

La première partie de la course s'est effectuée sans incident. Vers 2 heures, Paulus, qui avait quinze tours d'avance, fut pris d'une défaillance et son concurrent regagna trois tours. A ce moment, Béalu défailait comme son rival et quitta la piste pendant dix minutes, rependant le terrain gagné.

Paulus est donc arrivé premier, gagnant le prix de 200 fr. après avoir accompli un parcours de 264 kilomètres. Béalu ne compte que 259 kilomètres.

Cependant, on a remarqué que Béalu était arrivé plus dispos, moins fatigué que Paulus complètement épuisé; d'où l'on concluait que, si la course eût comporté 5 kilomètres de plus, Béalu remportait la victoire.

École d'Application de Cavalerie de Saumur

Sont promus au grade de capitaine :

2^e tour (choix). M. Teillard Rancilhac de Chazelles, lieutenant au 26^e régiment de dragons (sorti de Saumur en 1894 avec le n^o 1. — Est affecté au 15^e régiment de chasseurs pour y occuper l'emploi d'instructeur.

2^e tour (choix). M. Sauvage de Brantes, lieutenant au 4^e régiment de hussards (sorti de Saumur en 1894 avec le n^o 2. — Est affecté au 1^{er} régiment de chasseurs pour y occuper l'emploi d'instructeur.

2^e tour (choix). M. Limbourg, lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie. — Est affecté à l'École d'application de cavalerie pour y occuper un emploi d'instructeur d'équitation.

1^{er} tour (ancienneté). M. Sérot, lieutenant à la 5^e compagnie de cavalerie de remonte, à Saumur. — Est affecté au 23^e régiment de dragons.

Ont été nommés à la 1^{re} classe de leur grade les lieutenants d'artillerie en 2^e :

M. Silz, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Jacquand, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Joly, officier d'instruction à l'École d'application de cavalerie. — Maintenu à ladite École.

M. Laferrière, lieutenant au 13^e régiment de dragons, est affecté à la 5^e compagnie de cavalerie de remonte.

M. de Montangon, chef d'escadrons de cavalerie hors cadres, breveté, employé dans le service d'état-major, est promu au grade de lieutenant-colonel. — Est affecté au 13^e régiment de cuirassiers.

SAUMUR

La mort aux lapins

C'est Vaucelle qu'on a surnommé ainsi; Vaucelle — vous savez bien — qui a défilé, je

ne sais combien de fois, devant la correctionnelle pour ses ralles aussi continuelles qu'illucites de gibelottes vivantes. C'est à croire qu'il est possédé par cette idée fixe : l'extermination du lapin sur le sol angevin. Noble tâche, mais périlleuse aussi.

Par exemple, il y a quelque temps, à la pelouse, maison d'habitation de M. le président du Tribunal de commerce, un large escamotage était pratiqué sur les lapins du jardinier. On ne découvrit pas l'auteur de cette prestidigitation; mais on le flairait.

Antérieurement, dans la nuit du 21 au 22 septembre, disparaissaient, de compagnie, les lapins et les poulets de M. Groleau, boucher, rue Nationale. Entre parenthèse, Vaucelle ne dédaigne point la volaille quand elle se trouve à sa portée. La nuit suivante, chez M. Grobois, on déroba un fusil et plusieurs bouteilles de vin blanc. Notez bien que nous n'imputons pas cette soustraction à Vaucelle. Nous ne soulignons même pas la coïncidence. En tout cas, la police ouvrit une enquête et on apprit, d'une dame X..., qu'elle avait vu, aux époques ci-dessus signalées, Vaucelle extrayant d'un mannequin des lapins qu'il jetait, par-dessus un mur, chez le restaurateur Z.... Un autre témoin entendu affirme avoir aperçu ce pauvre Vaucelle entrer chez Z..., portant, sous sa blouse, un lapin dont les pattes dépassaient la toile.

Rien encore sur le fusil et le vin blanc. Néanmoins, Vaucelle a été interrogé, avant-hier, au bureau de police. Nous ne connaissons pas ses réponses à cet interrogatoire, et il est inutile de s'en occuper, pour le moment, puisque nous aurons, vraisemblablement, le plaisir d'entendre ses explications très catégoriques, en police correctionnelle plus que jamais.

Le roman des essieux et de la charrette

Le 10 octobre, M. Richard, charron à Varrains, constatait la disparition de quatre essieux déposés le long de son mur et qu'il estime 30 fr.

Le même jour, M. Barré, charron au Bourg-Neuf, commune de Varrains, apprenant le vol commis chez son collègue, inspectait les essieux remisés devant sa boutique et s'apercevait que trois manquaient à l'appel.

Plainte est portée à la gendarmerie de Saumur qui s'enquiert chez les brocanteurs et marchands de ferraille. Un d'eux, Lepeytre, raconte que, dans la matinée du 10, un sieur Roblot lui avait offert, entassés sur une charrette, six essieux pesant 285 kilogrammes qu'il acheta à raison de 4 fr. les 100 kilogrammes. Puis, ce nom de Roblot lui ayant rappelé le vol d'un bassin commis à Vivy, il y a trois mois, par un individu de ce nom, et la provenance des essieux lui semblant, dès lors, très suspecte, Lepeytre envoya chercher un agent de police pour interroger le vendeur. Mais, pendant qu'on allait chercher la police, Roblot se poussa de l'air, laissant la voiture et les essieux.

Le 11, passant devant la maison de Lepeytre, un sieur Mulet, de Saumur, réclamait comme sienne la charrette dont il justifia la propriété et qui lui fut restituée. On questionna Mulet. Il raconte que, le 9 octobre, un sieur Lebouchet, se disant logé rue de la Visitation, était venu pour lui emprunter une charrette qu'il refusa de prêter. Le demandeur se retira sans insister; mais, le lendemain, la charrette s'était envolée. Les gendarmes se rendirent chez un aubergiste de la rue sus-énoncée qui leur apprit qu'un nommé Leroux, plus connu sous le sobriquet de « Lebouchet », venait de quitter l'auberge sans dire où il allait.

Roblot, Lebouchet, Leroux, paraissant ne former qu'un seul et même fion, les gendarmes se sont lancés à sa découverte. Ils n'ont pas encore réussi; mais il est probable que, d'ici peu, le détrousseur d'essieux leur tombera sous la main.

TURQUANT

La tentative d'assassinat sur M. Gendron

Nous ne pouvons ajouter que peu de détails à ceux que nous avons donnés samedi dernier, la plus grande circonspection nous étant im-

posée en ce qui concerne l'assassin et les témoignages recueillis.

M. Eugène Gendron est âgé de 48 ans. La tentative de crime — car la victime croit à un crime direct et personnel et non à une tentative de vol, puisqu'on n'a soustrait ni argent ni valeurs — la tentative a été commise dans la nuit du 12 au 13, un peu après minuit.

C'est le claquement des portes successivement ouvertes qui éveilla M. Gendron, lequel, voyant une lumière passer sous la porte de sa chambre, se leva et se trouva en face d'un inconnu porteur d'une bougie allumée prise dans la chambre d'un ouvrier peintre que loge M. Gendron et qui n'a rien entendu, étant en-gourdi par l'ivresse.

Le meurtrier a escaladé la grande porte de la cour. Il s'est servi, pour assommer M. Gendron, d'un bâton de frêne vert de 0^m80 de longueur sur 0^m09 de circonférence par lui laissé dans la chambre. La violence des coups a été telle que M. le docteur Levreau, de Montsoreau, qui donna les premiers soins, s'étonnait que le crâne n'eût pas été fracturé, les os se montrant déviés sur une longueur de plusieurs centimètres. Les tempes et les joues sont contusionnées, comme machurées; et on se demande comment, après la perte du sang qui coula de ses blessures, M. Gendron, trois fois terrassé, put enfin se relever et appeler au secours.

D'après l'opinion de M. le docteur Levreau, on est en droit d'appréhender des complications graves qui pourraient altérer les facultés mentales de la victime.

La justice continue activement son enquête.

Fontevrault

Chute grave

Samedi dernier, M. Martinet, serrurier à Fontevrault, travaillant, depuis quelque temps, au château d'Elorne, commune de Say (Vienne), appartenant à M. Delavau, était monté sur un échafaudage à trois mètres du sol. La pierre servant de base à cet échafaudage se rompit et M. Martinet, précipité sur le sol, fut relevé par des collègues et transporté au château où le docteur Grosourdy, appelé près du blessé, déclara que le serrurier avait la jambe gauche cassée près de la cheville.

M. Martinet fut ramené chez lui à Fontevrault. Son état n'inspire point d'inquiétudes, mais le médecin ne peut fixer la durée de l'incapacité de travail.

Antoigné

Incendie

Le même jour, dans la matinée, M. Bedeu, cultivateur à Coulon, commune d'Antoigné, rentrait de la paille dans son grenier jusqu'à onze heures, fermait en-vite ses portes et s'en allait travailler aux champs. Après souper, il se couchait et, vers 14 heures, il était éveillé par les cris de « au feu ! » Il se leva, sortit dans sa cour, vit sa grange en flammes et tenta de sauver quelques objets mobiliers. En un quart d'heure, la grange et son contenu étaient consumés.

Avec le concours des habitants du village, M. Bedeu put, après deux heures de travail, préserver les habitations voisines. La perte totale, évaluée 729 fr. et couverte par une assurance, porte, grange comprise, sur des pailles, fourrages, bœufs de travail, etc.

Saint-Just-sur-Dives

Incendie allumé par des enfants

Jeudi dernier, M. Bourreau, propriétaire à Mollay, commune de Saint-Just-sur-Dives, travaillait, vers 4 heures de l'après-midi, dans l'un de ses champs, quand M^{me} Bourreau vint l'avertir que le feu s'était déclaré dans deux meules de paille et trois barges de bois leur appartenant; et la flamme avait gagné une meule de chaume et trois barges de bois chez leur voisin Ruais.

Avec le concours des habitants du pays, on se rendit maître de l'incendie dont on rechercha, sur le champ, la cause. Une femme dit avoir aperçu, près des meules de Bourreau, trois ou quatre gamins qui prirent la fuite au moment où la flamme éclatait. On s'informa

et les enfants soupçonnés avouèrent que l'un d'eux possédait deux allumettes dont il avait flambé l'une pour allumer un petit tas de paille par eux dressé entre les deux meules de Bourreau; qu'ils s'étaient efforcés d'éteindre leur feu en sautant dessus, mais que, ne pouvant y parvenir, ils avaient décampé.

Les pertes, couvertes par des assurances, s'élèvent pour Bourreau à 700 francs, et pour Ruais à 265 francs.

CHEMELLIER

Inextricable

Voici le récit du plaignant, Hubeau, propriétaire, habitant la Seigneurie, commune de Chemellier.

Dernièrement, il se rendait, dans la soirée, chez Baranger qui habite la même commune, chargé par un tiers d'aviser Baranger que ce tiers viendrait, le lendemain, travailler chez ce dernier qui, en remerciement de la commission, offre un verre à Hubeau. Celui-ci déclina la politesse, sous prétexte que Hubeau l'a dénigré en mainte occasion. Aussitôt, Baranger prend la monche, empoigne la pelle du foyer et en assène plusieurs coups sur la tête de Hubeau. Le malheureux, aveuglé par le sang, cherche à gagner la porte. M^{me} Baranger saisit une poêle à frire qu'elle lui applique violemment sur le cou et sur les épaules. Hubeau gagne la rue; la femme Baranger l'y suit et l'assomme avec une trique.

Maintenant, voici le domestique de Baranger qui dépose que Hubeau « a commencé »; que, non content de refuser le verre offert par Baranger, il se permit de dire: « Si tu es..., ce n'est pas ma faute »; qu'ensuite il passa sa main sous le cou de son maître, lui leva la figure et le gifla. Alors, la patronne saisit la pelle du foyer et cogna sur Hubeau. Le reste comme ci-dessus.

A son tour, Baranger prétend que, immédiatement après son refus de trinquer, Hubeau le saisit à la gorge et le calotta; qu'il agonit de sottises sa femme et lui; qu'il allongea un coup de poing à sa belle-mère, brutalité qui motiva les mises en danse successives, par M^{me} Baranger, de la pelle, de la poêle et de la trique.

Si vous démêlez le vrai dans ce salmigondis de contradictions, je vous déclare rudement malin.

Néanmoins, un point culminant de l'imbroglio est inéluctable, palpable: les torgnoles administrées à Hubeau.

Fantaisies télégraphiques

Absolument authentique: nous avons lu la dépêche.

Il y a quelques jours, M. X..., marchand de charbons à Y..., pas loin d'ici, recevait de M. Z..., négociant aux environs, un télégramme réclamant l'envoi immédiat de dix mille bicyclettes.

M. X..., complètement dérouté par cette commande qui n'offre aucun rapport avec son commerce, s'enquit tout de suite auprès de l'expéditeur qui lui transmit le texte réel de sa dépêche.

M. Z... demandait dix mille BRIQUETTES, que l'employé télégraphiste, fanatique, sans doute, de la bécane, avait transformées spontanément en « bicyclettes » !!

Postes et Télégraphes

Mutations de facteurs

MM.

Simon, facteur à Cuon, est nommé à Longué.
Bellier, au Lion-d'Angers, est nommé à Vihiers.
Théodore, à Vernantes, est nommé au Lion-d'Angers.
Poirier, à Vernantes, facteur local 2, est nommé à Vernantes, facteur local 1.

Durand, postulant à Saint-Lambert-du-Lattay, est nommé à Vernantes.

Richard, à Montreuil-Bellay, est nommé à Chalonnes.

Brin, à Gesté, est nommé à Montreuil-Bellay.

Rayé, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, facteur rural 2, est nommé à Saint-Hilaire-Saint-Florent facteur rural 1.

Bordère, à Corné, est nommé à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Chérot, aux Ponts-de-Cé, est nommé à Longué.

Bongard, à Gonnord, est nommé à Montreuil-Bellay.

Cuillierier, à Ingrandes, est nommé à Longué.

A tous les changements de saisons, chaque personne doit, pour bien se porter, faire une petite cure dépurative, qui ne saurait être mieux faite qu'avec les Pilules Suisses.

A quoi le Tapioca Rils doit donc sa réputation? demandait-on: à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 8 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 1/2

Direction A. GIRAUD

LUNDI 15 Octobre 1894

OUVERTURE DE LA SAISON THÉÂTRALE

DÉBUT DE LA TROUPE D'OPÉRA

MIGNON

Opéra-comique en 3 actes

L'émission des obligations de la Compagnie Electrique du Secteur de la Rive Gauche de Paris sera ouverte les 19 et 20 octobre.

La Compagnie, fondée sous le patronage de puissants industriels, notamment de la Société du Creusot, a pour objet l'éclairage public et privé de la Rive Gauche de Paris, comprenant les 5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 16^e et 17^e arrondissements ainsi que la Cité et l'Île Saint-Louis, concession accordée par la Ville de Paris.

Les obligations sont de 500 fr. 5 0/0, rapportant 25 fr. par an.

Nous publierons, dans notre prochain numéro, les conditions de cette émission qui sera un très grand succès.

AVIS

La Société Générale

28, RUE BEAUREPAIRE, SAUMUR

Échange sans perte le billon Italien.

HERNIES

Ni guérison ni soulagement possibles sans bandage. Il est universellement reconnu que le BANDAGE BARRÈRE (L. BARRÈRE, Médecin-Inv.) adopté pour l'Armée, est le seul, qui, élastique et sans ressort, produise une pression illimitée en supprimant toute gêne et ne se déplace jamais.

Application à SAUMUR, Hôtel de la Paix, mardi 24 juillet.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour cause de Changement de Domicile

A CÉDER

CAFÉ du Théâtre

Pour la Saint-Jean 1895 — Long Bail

S'ADRESSER AU CAFÉ, PLACE DE LA BILANGE, 6, SAUMUR.

Le Gérant, L. DELAUNAY

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix: 4^{fr}50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBÈCQ, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 41, 43, 45, rue Saint-Jean.

ÉPICERIE PARISIENNE

SAUMUR **IMBERT FILS** SAUMUR

Place de la Poste, en face du Café de la Paix,

Fournisseur adjudicataire de l'École de Cavalerie. — Fournisseur de MM. les Officiers.

Maison de confiance la mieux assortie et vendant le meilleur marché de Saumur.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

Sucre 1er choix... le kil.	1 »	Sel gris... les 2 kil.	» 25	Orillamme... le bidon 5 litres.	1 85
Sucre scié... le kil.	1 10	Sel blanc... —	» 35	Bougie, bonne qualité... le paquet.	» 70
Café grillé... 1/2 kil.	2 30	Sel fin... —	» 35	Huile colza double épuration... le 1/2 kil.	» 35
Chocolat Menier... le kil.	1 60	Cristaux de soude... —	» 25	Savon de Marseille bleu... le kil.	» 50
Chocolat du Planteur... le kil.	1 60	Lessive du Phénix... le kil.	» 35	— jaune « Au Chat »... —	» 65
Chocolat Félix Potin, n° 3... le kil.	1 60	Amidon Verley... —	» 75	— extra pur « Le Normal »... —	» 70

Excellent Vin rouge, le litre 0,35. — Excellent Vin blanc, le litre 0,40.

Etude de M^e TEXIER, notaire à Lusignan (Vienne).

A VENDRE

Par adjudication volontaire
En l'étude et par le ministère de M^e TEXIER, notaire à Lusignan
EN 13 LOTS

Le Dimanche 28 Octobre 1894, à une heure de l'après midi,

IMMEUBLES

Ci-après, savoir :

1. Lot. — Un CHATEAU récemment construit, appelé le Château du Mureau, situé à 500 mètres de la gare de Lusignan, avec vastes servitudes, jardins, etc.

Ce château comprend :
— La réserve du Mureau, d'une contenance de 16 hectares ;
Et la métairie du Mureau, d'une contenance de 32 hectares
Mise à prix : 100,000 fr.

2. Lot. — Un bois taillis, appelé Bois-du-Petit-Parc, situé à Lusignan, de 22 hectares.
Mise à prix : 14,000 fr.

Réunion des deux lots, après l'adjudication séparée.

3. Lot. — Une métairie, appelée Métairie de la Proulière, commune de Menigoute (Deux-Sèvres), d'une contenance de 33 hectares.
Mise à prix : 70,000 fr.

4. Lot. — Une métairie, appelée Métairie de la Laurencière, commune de Menigoute, d'une contenance de 29 hectares.
Mise à prix : 30,000 fr.

5. Lot. — Une maison, située à Lusignan, rue Galice, occupée par M. le Percepteur.
Mise à prix : 5,000 fr.

6. Lot. — Une autre maison, située aussi à Lusignan, rue Galice, touchant à la précédente.
Mise à prix : 6,000 fr.

7. Lot. — Un jardin en coteau, situé à Lusignan, d'une contenance de 15 ares environ.
Mise à prix : 1,000 fr.

8. Lot. — Un autre jardin en terrasse, aussi à Lusignan, d'une contenance de 24 ares.
Mise à prix : 2,000 fr.

9. — Une remise, à Lusignan, rue Galice, avec fenil dessus.
Mise à prix : 1,200 fr.

10. — Une écurie, à Lusignan, même rue Galice.
Mise à prix : 700 fr.

11. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.
Mise à prix : 500 fr.

12. Lot. — Une autre écurie, à Lusignan, même rue Galice.
Mise à prix : 500 fr.

Réunion des 10^e, 11^e et 12^e lots après l'adjudication séparée.

13. Lot. — Un jardin, à Lusignan, appelé Jardin de la Rivière, longeant la rivière la Vonne.
Mise à prix : 1,500 fr.

Total des mises à prix : 232,400 fr.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser, pour traiter et connaître les conditions de la vente, soit à M. BAUDRIN, propriétaire à Poitiers, rue des Arènes, soit audit M^e TEXIER, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Etude de M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le jeudi 25 octobre 1894, à une heure après midi, à Longué, dans la maison de commerce DELALANDE et MILLERAND,

Le Fonds de commerce

De marchand de Vins, Alcools et Liqueurs
Dépendant de la Société Delalande et Millerand

Ayant son siège social à Longué,

Comprenant : la clientèle, le matériel, les marchandises, et le droit au bail de la maison où le commerce est exploité.

Mise à prix, cent francs, et 100

A défaut d'enchère pour le tout, On vendra en détail, aux enchères publiques, aux plus offrant et dernier enchérisseur :

Le matériel et les marchandises, dépendant de la dite Société. — Notamment : un camion, une carriole, des équipages, des foudres, des syphons, des baquets, des entonnoirs, des machines à boucher, des cuiviers, des robinets, des instruments de tonnellerie, une série de mesures en étain, des poulains, chantiers, une grande quantité de barriques vides, de fûts de différentes grandeurs, des bouteilles de tous genres, des vins rouges et blancs, des eaux-de-vie de différents âges, du rhum et des liqueurs de toutes sortes.

On vendra aussi quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0 pour les frais.
Des délais de paiement seront

accordés aux personnes solvables. On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

S'adresser, pour traiter, à M. CHAUSSÉFIED, négociant à Saumur, ou à M. JOUSSET, propriétaire à Vendanger, commune de Moulherne, et, pour tous renseignements, à M^e FILLATRAU, notaire à Longué.

A VIS

Liquidation de la Société Delalande et Millerand, de Longué.

Les créanciers de la société Delalande et Millerand, ayant son siège social à Longué, qui ne se seraient pas fait connaître lors de l'abandon de biens consenti par M. Delalande et Millerand à leurs créanciers sociaux, par acte devant M^e FILLATRAU, notaire à Longué, des 24 septembre et 4 octobre 1894, sont priés de vouloir bien se présenter en l'étude de M^e FILLATRAU, pour remettre leurs comptes, prendre connaissance de l'abandon de biens consenti par la Société au profit de ses créanciers et accepter cet abandon.

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

A l'Amiable

Le Moulin à Eau de Distré

ET LE

Moulin à Vent des Carabins

Avec 40 Ares de Terre environ y attenant

Le tout situé commune de DISTRÉ

REVENU ANNUEL, par bail authentique expirant en 1902 ou 1905 : 550 fr.

S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé, ou à M. TAVEAU, expert à Bagnoux.

AU CORDON BLEU

Placement de domestiques des deux sexes
VRAIS GENS DE MAISONS
M^{me} ANNA
Rue du Puits-Tribouillet, 5 SAUMUR

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Maison d'Habitation

Sise à Saumur, 5, rue des Basses-Perrrières,

Avec trois Caves en roc.

S'adresser audit M^e LELIÈVRE, notaire.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE,

Le samedi 20 octobre 1894, à midi, DE

Deux MAISONS

Sises à Saumur, Rue de la Reine-de-Sicile, 7, et rue du Petit-Pré.

MISES A PRIX :
1^{er} lot. — Maison rue du Petit-Pré, 2,000 francs ;
2^e lot. — Maison rue de la Reine-de-Sicile, 2,500 francs.

Voir les affiches pour les détails.

A VENDRE

excellent Vin rouge vieux en bouteilles. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

AVEC JARDIN
Rue Beaurepaire, n° 15, occupée par M^{me} veuve GUERIN.

Remise et écurie à la volonté du locataire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Remise et Ecurie

Avec Jardin et grandes servitudes, rue de la Maremaillette, occupées par M. Emile Leroux, ancien notaire.

S'adresser à M^e ROGERON, rue d'Alsace, n° 7.

LÉRINA

Liqueur fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FOUCHÉ, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

On demande un EMPLOYÉ connaissant le commerce.

S'adresser à M. HUREL-BIDAULT, 2, rue de la Fidélité. — Inutile de se présenter sans de bonnes références.

SUCRE CRISTALLISÉ Pour Vendanges A. COURTET RUE DAILLÉ, A SAUMUR

Commodité, Économie

LESSIVE MAGIQUE

FAIRE SA LESSIVE

Sans Savon, sans Lessiveuse et sans Feu.

Elle peut être employée à l'eau froide ou chaude, à volonté. Elle détruit les germes des maladies contagieuses. Elle adoucit les mains et les préserve des gerçures et des crevasses. Elle dispense de l'usage du savon et de tous produits chimiques.

Seul Dépôt : chez M. CHAUVEAU

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

ÉPICERIE CENTRALE

AVIS IMPORTANT. — La Maison ANDRIEUX, connue pour vendre Bon Marché, s'occupe exclusivement de la Vente directe aux consommateurs de tous les Produits Alimentaires, à des conditions de prix souvent inférieures à celles usitées dans le gros ou dans l'importe quelle maison similaire. — La Maison ANDRIEUX envoie à l'ouverture de chaque Saison ses Catalogues dans toute la ville et toute la région, donnant les prix les plus réduits, suivant le cours de tous les produits.

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct
Produits Alimentaires Félix POTIN.

Les achats de Vins faits par la Maison à la dernière récolte lui permettent encore et pour longtemps de vendre le Vin des coteaux de Saumur ROUGE, 35 c. le litre. — BLANC, 40 c — 26 pour 25. — Livraison à Domicile.